

COLLOQUE VITICULTURE, DURABILITÉ ET URBANISME

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN



*Gestion des espaces et des paysages,
comment concilier la protection de
l'environnement, le développement urbain et
l'évolution du vignoble ?*



**LE 7 NOVEMBRE 2024 • 9H00 - 16H00
SALLE CLEMENCEAU**

Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard 75006 Paris

LE MOT DES COPRÉSIDENTS DE L'ANEV



**Jean-François PORTARRIEU, Député de la Haute-Garonne
et Christian KLINGER, Sénateur du Haut-Rhin
coprésidents de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et de Vin (ANEV)**

Chers élus, chers acteurs du monde viticole, chers partenaires,

Le 7 novembre dernier, nous nous sommes réunis dans le cadre de ce colloque organisé par l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) afin d'échanger sur les défis majeurs auxquels sont confrontés nos territoires viticoles. Une journée marquée par des débats riches et constructifs, témoignant une fois de plus l'engagement sans faille des élus locaux et des professionnels de la filière pour préserver et faire évoluer nos territoires viticoles.

Depuis 25 ans, l'ANEV porte la voix des territoires viticoles et œuvre pour une meilleure prise en compte de leurs enjeux spécifiques, qu'il s'agisse de la transition écologique, des pressions réglementaires ou des évolutions économiques.

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG



LE MOT DES COPRÉSIDENTS DE L'ANEV

Ce colloque a permis d'apporter un éclairage sur plusieurs thématiques d'actualité importantes :

- L'adaptation des territoires viticoles au changement climatique, avec des témoignages et retours d'expériences sur les nouvelles pratiques culturales, la gestion de l'eau et l'évolution des cahiers des charges des appellations.*
- La cohabitation entre espaces viticoles et zones habitées, sujet sensible qui mobilise les élus locaux, confrontés à la nécessité de concilier activité agricole et protection des populations.*
- Les enjeux réglementaires et économiques, avec une attention particulière portée aux impacts des décisions politiques nationales et internationales sur la viticulture.*

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des intervenants – experts, élus, représentants des filières viticoles – qui ont partagé leur expertise et leurs expériences au cours de cette journée. Nous remercions également tous les participants, dont les échanges et réflexions ont contribué à enrichir les débats et à faire émerger de nouvelles pistes de travail.

Ce colloque ne marque pas une fin, mais bien une étape dans notre engagement collectif. Les enseignements tirés de ces discussions doivent désormais guider nos actions et nos plaidoyers auprès des pouvoirs publics, afin que les territoires viticoles puissent continuer à se développer dans un cadre durable, équilibré et économiquement viable.

Nous vous invitons à poursuivre cette dynamique en restant mobilisés aux côtés de l'ANEV. Ensemble, nous continuerons à défendre et valoriser nos vignobles, qui sont bien plus qu'une production agricole : ils sont un patrimoine, une culture et un moteur de nos territoires.

Jean-François Portarrieu et Christian Klinger
Coprésidents de l'ANEV

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG



LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ANEV



Chers adhérents, chers partenaires,

Ce colloque du 7 novembre 2024 a été un moment fort pour l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) et pour l'ensemble des acteurs engagés dans la défense et le développement de nos territoires viticoles. |

Comme l'ont rappelé nos co-présidents, l'ampleur des défis que doivent relever les territoires viticoles – adaptation au changement climatique, évolutions réglementaires, cohabitation entre espaces viticoles et zones habitées – confirme plus que jamais l'importance de ces rencontres. Elles offrent un espace de dialogue privilégié entre élus, experts, professionnels du vin et représentants des pouvoirs publics, permettant d'identifier ensemble des solutions concrètes et adaptées aux réalités locales.

Face à ces enjeux et à l'intérêt grandissant pour ces échanges, nous avons pris la décision de faire de ces colloques un rendez-vous annuel. Chaque année, nous nous retrouverons pour approfondir les thématiques essentielles à la viticulture et à nos territoires, en nous appuyant sur les retours d'expérience et les évolutions du cadre législatif et environnemental.

Ces rencontres ne sont pas seulement un lieu de débat, elles sont aussi un outil de travail et d'action. Elles doivent nous permettre de structurer une feuille de route commune, de porter nos revendications auprès des instances nationales et européennes, et de faire entendre la voix des élus des territoires viticoles avec toujours plus de force et de cohérence.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les intervenants et participants qui ont contribué à la richesse de cette édition. Votre engagement et votre expertise sont essentiels pour faire avancer nos réflexions et bâtir ensemble l'avenir de nos vignobles.

*Nous vous donnons donc rendez-vous à l'occasion de **notre prochain évènement sur la thématique de l'œnotourisme qui se tiendra le 7 novembre 2025 à Toulouse**, ville viticole membre de notre Association, pour poursuivre cette dynamique et continuer, ensemble, à défendre, valoriser et faire évoluer nos territoires viticoles.*

Amaury Lesaint
Directeur de l'ANEV

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG



RETOUR SUR LE COLLOQUE



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG



RETOUR SUR LE COLLOQUE

Mot d'accueil

Christian Klinger, Co-Président de l'ANEV, Sénateur du Haut-Rhin

Jérôme Sourisseau, Vice-Président de l'ANEV, Président de Grand Cognac

Discours d'ouverture

Nathalie Delattre, alors ministre déléguée en charge des Relations avec le Parlement auprès du Premier ministre, aujourd'hui ministre déléguée au Tourisme

Intervention - La durabilité au vignoble

Ronan Raffray, Directeur du Master Droit de la vigne et du vin à Bordeaux

Table-ronde : Distances de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains (DSPPR) : comment concilier contraintes agricoles et protection des populations ?

Anne-Sophie Romagny, administratrice de l'ANEV, Sénatrice de la Marne, **Carole Hernandez-Zakine**, Docteure en droit et consultante, membre de l'Académie d'agriculture et **Michel Garcia**, Vice-Président délégué aux espaces naturels, lagunaires et agricoles de la CA Sète agglomération méditerranéenne

Table-ronde : La viticulture face au changement climatique : quels enjeux et quelles conséquences pour les collectivités ?

Claude Berthet, Directrice de l'Association Nationale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ANELFA), **Séverine Couvreur**, Présidente de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial de l'UNESCO, **Nathalie Regond-Planas**, Vice-Présidente au développement économique de la CC ACVI, membre de l'ANEV et **Jacques Gautier**, Inspecteur national à l'INAO, Vice-Président du groupe ENVIRO à l'OIV

MOTS D'ACCUEIL



Dans son propos liminaire, **Christian Klinger, sénateur du Haut-Rhin et coprésident de l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV)** rappelle les missions essentielles de ce réseau transpartisan créé il y a 25 ans : "exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles", "favoriser la concertation" et "promouvoir le dynamisme de la viticulture".

Il en profite pour saluer l'engagement de sa prédécesseure Nathalie Delattre, "qui a contribué de manière significative à l'organisation de ce colloque", s'inscrivant au cœur des enjeux viticoles des territoires, aujourd'hui confrontés à des défis complexes et nombreux. "Nous sommes au cœur de la transition écologique, confrontés à des aléas climatiques, aux pressions de l'urbanisation et nous devons préserver nos vignobles."

Parmi les actions concrètes menées par l'ANEV, le sénateur met en avant le prix national de la préservation du patrimoine viticole, qui a récompensé en 2024 Dijon Métropole pour la rénovation du siège de l'OIV, ainsi que, pour la première fois un prix "coup de cœur" ex-aequo, Marsannay-la-Côte pour son projet de vigne-école et la communauté de communes ACVI pour la rénovation du Mas Reig, un lieu historique et emblématique à Banyuls-sur-Mer. L'association a par ailleurs "multiplié les sollicitations auprès du gouvernement", avec des auditions à l'Assemblée nationale fin mai et des "commissions dédiées des questions au gouvernement pour que la voix des territoires viticoles soit entendue".

Christian Klinger le rappelle : l'ANEV restera également "vigilante quant aux conséquences possibles sur le monde viticole" de l'élection présidentielle américaine, en termes "d'échanges commerciaux, de réglementations, de droits de douane".

MOTS D'ACCUEIL



Présentant l'objet de ce colloque, **Jérôme Sourisseau, vice-président de l'ANEV et président de Grand Cognac**, rappelle, qu'à l'image de l'association, il vise à toujours mieux « accompagner les collectivités sur tous les enjeux et les problématiques liés au fait d'être élu dans un territoire viticole ».

Ces derniers, souvent « au croisement d'injonctions diverses et contradictoires » en matière d'aménagement du territoire, doivent « trouver le compromis » entre les règles imposées par les différentes strates administratives et la nécessité de « gérer, faire comprendre » aux populations locales les enjeux du « vivre ensemble ».

Deux thèmes étroitement liés, cristallisant des injonctions contradictoires abordés à l'occasion de cet évènement. Qu'il s'agissent des aléas climatiques, un sujet "d'actualité malheureusement très fréquent " ou des distances de sécurité entre habitations et vignes, les questions "des élus locaux sont nombreuses". L'enjeu est alors de parvenir à "concilier l'ensemble de ces enjeux" malgré une "conséquence et une lecture cadastrale bloquante".

Un défi complexe pour lequel le colloque s'est voulu être une "première réflexion", "une première sensibilisation permettant d'accompagner les feuilles de route", mais aussi "d'être à l'initiative d'évolutions réglementaires ou législatives" inspirées "d'expériences concrètes qui permettent de faire évoluer les choses".

DISCOURS D'OUVERTURE



C'est faisant l'amitié de sa présence à une association qui lui est chère : l'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin) que **Nathalie Delattre, alors ministre chargée des Relations avec le Parlement et actuelle ministre déléguée chargée du Tourisme**, a prononcé un discours d'ouverture engagé en faveur de la viticulture.

Saluant l'importance de cette association réunissant depuis plus de 20 ans les élus locaux des territoires viticoles, toutes tendances politiques confondues, Nathalie Delattre souligne le rôle majeur de l'ANEV, "d'autant plus en période de crise". "Les élus se tournent beaucoup vers [l'ANEV] pour savoir comment nous pouvons aider les vigneronnes, les vigneronnes à pouvoir continuer à garder leurs exploitations, à développer leurs exploitations".

La ministre met ainsi en avant la capacité de l'association à "apporter des services aux élus locaux" et à "être en accompagnement de leurs entreprises viticoles, leurs entreprises familiales". Elle salue également la force de l'ANEV tendant à "œuvrer aux côtés des organisations de la filière viticole" tout en portant "un prisme différent" en tant que "regroupement d'élus locaux".

Réaffirmant son engagement personnel en faveur de la viticulture, la ministre déclare : « Soyez assurés que depuis que je suis ministre, je n'ai pas changé. Je continue fièrement à porter haut les couleurs de la viticulture », réitérant sa détermination à défendre la filière viticole dans ses nouvelles fonctions ministérielles.

INTERVENTION

LA DURABILITÉ AU VIGNOBLE



Ronan Raffray, directeur du Master Droit de la vigne et du vin à Bordeaux, propose de "modéliser juridiquement" la transition écologique en viticulture au travers d'un nouvel instrument : l'AOD, « appellation d'origine durable », qui réunirait en "une seule norme" les critères de qualité liés à l'origine et les exigences environnementales.

Pour le juriste, il s'agit de concrétiser une évolution déjà à l'œuvre. L'appellation, "signe du terroir", et l'agriculture biologique, référence en matière de durabilité, qui constituent historiquement deux systèmes distincts. Un vigneron souhaitant s'engager dans une démarche environnementale doit aujourd'hui "cumuler ces deux normes".

Or depuis 2012, la filière assiste à "une multiplication des démarches" de certification environnementale (bio, biodynamie, HVE, labels RSE...), au risque d'une "confusion" et d'une "concurrence" avec l'AOP. Pour illustrer son propos Ronan Raffray cite l'exemple d'une publicité d'une grande maison viticole préférant mettre en avant son label RSE, "sans doute le plus glamour", au détriment de l'appellation "en tout petit".

Il note que le nouveau règlement européen sur les indications géographiques ouvre la voie à une "intégration" plus poussée, en permettant d'inclure des "engagements en matière de durabilité" dans les cahiers des charges, qui deviennent alors "obligatoires". Un "rapport de durabilité" pouvant aussi être élaboré pour montrer "comment la durabilité influe sur le développement, les performances et la position du produit".

Mais Ronan Raffray va plus loin en envisageant une véritable "fusion" entre origine et environnement, qu'il fonde sur les notions de "terroir" et de "typicité". Le terroir doit être "conservé" sur le long terme, dans une logique de responsabilité sociale (RSE). L'appellation, "par nature agro-écologique" car "construite sur une interaction entre facteurs naturels et humains", pourrait intégrer "la durabilité dans le lien à l'origine". Un développant qu'il constate déjà au travers de deux "signaux faibles" : les vigneron du Lantignié (Beaujolais) fondant leur montée en gamme sur "la santé du vivant", ou encore le vignoble breton émergent se construisant sur "des engagements" de "qualité environnementale".

TABLE RONDE

DISTANCES DE SÉCURITÉ VIS-À-VIS DES PERSONNES PRÉSENTES ET DES RIVERAINS (DSPPR) : COMMENT CONCILIER CONTRAINTES AGRICOLES ET PROTECTION DES POPULATIONS ?

Animateur



**Amaury
Lesaint**

Directeur
de l'ANEV

Intervenants



**Anne-Sophie
Romagny**

Sénateur de la
Marne, membre de
l'ANEV



**Carole
Hernandez-Zakine**

Docteure en droit &
consultante, membre de de
l'Académie d'agriculture



**Michel
Garcia**

Vice-Président délégué aux
espaces naturels, lagunaires et
agricoles de la CA Sète agglomération
méditerranéenne

Carole Hernandez-Zakine a d'emblée souligné la complexité des règles encadrant les distances de sécurité entre habitations et vignes, fruit d'"un amoncellement de textes" issus de "déclinaisons" européennes, nationales et locales, jusqu'aux "chartes d'engagement" qui permettent d'adapter les distances au niveau des ODG. Cette superposition de "droit dur" (règlements, arrêtés) et de "droit mou" (chartes) crée "un problème de hiérarchie des normes" pour le monde agricole.

Elle rappelle alors que l'homologation des produits phytosanitaires ne supprime pas tous leurs dangers et que les textes européens appellent à en "limiter, restreindre voire interdire" l'usage près des populations. D'où le paradoxe : même autorisés, les produits ne peuvent pas être utilisés comme le souhaite l'agriculteur du fait des ZNT.

Or les chartes contiennent des "engagements juridiquement contraignants et donc sanctionnables au pénal", allant jusqu'à 150 000 € d'amende - un "vrai engagement" alors qu'elles devaient initialement être des outils de concertation locale. La juriste met alors en garde : "il faut faire très attention à ce que l'on met dans ces chartes."

ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG



TABLE RONDE

DISTANCES DE SÉCURITÉ VIS-À-VIS DES PERSONNES PRÉSENTES ET DES RIVERAINS (DSPPR) : COMMENT CONCILIER CONTRAINTES AGRICOLES ET PROTECTION DES POPULATIONS ?

En complément, **Anne-Sophie Romagny, Sénateur de la Marne et membre de l'ANEV** a présenté la proposition de loi portée avec succès et visant à "concilier" distances de sécurité et "nécessité de traiter" les vignes. Elle propose ainsi que pour "tout nouvel espace aménagé", des zones tampons végétalisées soient prévues "à la charge de l'aménageur", intégrées "dans le coût des travaux". L'enjeu est aussi de "préserver les conflits de voisinage" pour les élus, a-t-elle insisté, citant l'exemple des camps militaires où la distance s'applique sur tout le périmètre.

Les échanges ont ensuite porté sur les "paiements pour services environnementaux" (PSE), expérimentés par Sète Agglopolo depuis 3 ans, comme l'indique **Michel Garcia, Vice-Président délégué aux espaces naturels, lagunaires et agricoles de la CA Sète agglomération méditerranéenne**. Trente-cinq agriculteurs sont engagés sur 1500 ha dans ce programme "créé sur les territoires avec les acteurs", visant à faire évoluer les pratiques (infrastructures agroécologiques, réduction des pesticides et engrais...) mais aussi à "faire savoir" ces progrès au grand public. "Les engagements qui ont été pris aujourd'hui sont dépassés par les agriculteurs de plus de 20%", se félicite Michel Garcia, pour qui les PSE créent "un effet boule de neige" et un "réseau d'agroécologie" qui s'étend au-delà des contractants. En réaction, **Carole Hernandez-Zakine** indique voir ici "une contractualisation d'aides publiques" qui devra in fine "passer en droit privé", en intégrant les PSE dans les filières et en "trouvant le payeur" (vignerons, coopératives, consommateurs...). Une pérennisation qui passera aussi par la démonstration des impacts positifs des vignes sur les paysages, la biodiversité ou l'œnotourisme.

Anne-Sophie Romagny, Sénateur de la Marne, a conclu la table ronde en relayant le "lourd tribut" que représentent les contraintes successives pour les jeunes viticulteurs, confrontés parfois à la fermeture d'exploitations transmises sur plusieurs générations. "Qu'on puisse continuer à faire évoluer malgré tout les attentes de la société", a-t-elle plaidé, mais sans mettre systématiquement "des bâtons dans les roues" des agriculteurs "sans y avoir pensé" au préalable, au risque sinon de "tuer notre économie". D'où son appel à mesurer "l'impact des décisions politiques" sur les PME via des "tests" inspirés du Sénat.

TABLE RONDE

LA VITICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS ENJEUX ET QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Animateur



Jérôme Sourisseau

Président de Grand-Cognac, Vice-Président de l'ANEV

Intervenants



Claude Berthet

Directrice de l'Association Nationale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ANELFA)



Séverine Couvreur

Présidente de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne-Patrimoine mondial de l'UNESCO



Nathalie Regond-Planas

Vice-Présidente au développement économique de la CC ACVI, membre de l'ANEV



Jacques Gautier

Inspecteur national à l'INAO, Vice-Président du groupe ENVIRO à l'OIV

Le changement climatique impose des défis majeurs aux collectivités viticoles. Phénomènes climatiques extrêmes, artificialisation des sols, nécessité de capter le carbone : autant d'enjeux qui redéfinissent les stratégies locales. La deuxième table ronde du colloque a ainsi exploré ces problématiques, en mettant en lumière les actions et adaptations mises en place par les acteurs du secteur.

Jacques Gautier, représentant de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), a rappelé que l'adaptation des appellations aux évolutions climatiques était en cours depuis plusieurs années. Dès 2014, des travaux prospectifs avaient été lancés en collaboration avec l'INRA pour anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur la viticulture à l'horizon 2050.

TABLE RONDE

LA VITICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS ENJEUX ET QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

L'INAO, en charge de la gestion des appellations d'origine contrôlée (AOC), encadre l'évolution des cahiers des charges, notamment en ce qui concerne :

- L'introduction de nouvelles variétés résistantes : Depuis 2018, une procédure d'expérimentation permet aux exploitants d'observer pendant 10 ans l'adaptabilité de certaines variétés face aux conditions climatiques changeantes, ou pour tester des variétés résistantes aux principales maladies de vigne
- L'adaptation des pratiques culturales : Réflexion sur les modalités de plantation (écartement entre rangs, hauteur de feuillage, ...), modification de l'encépagement, et nouvelles techniques de vinification sont à l'étude.
- Les enjeux de l'irrigation : Question sensible, notamment dans les territoires à forte tension hydrique, où les ODG (organismes de défense et de gestion) travaillent sur une gestion optimisée des ressources en eau.

L'INAO insiste sur l'importance de la concertation et de l'engagement collectif pour faire évoluer ces cahiers des charges en accord avec les besoins des viticulteurs et les enjeux environnementaux.

Face à la recrudescence des orages de grêle, l'**Association Nationale d'Étude et de Lutte contre le Fléau Atmosphérique (ANELFA)**, représentée par **Claude Berthet**, a présenté son dispositif de lutte collective. Fondée sur l'ensemencement des nuages par des générateurs de noyaux de congélation, cette technique vise à limiter la formation de grêlons.

Financé en partie par les collectivités locales et les acteurs viticoles, ce dispositif repose sur un réseau de bénévoles, souvent des viticulteurs, qui déclenchent les générateurs en cas d'alerte météorologique. Le financement varie selon les territoires, certaines communes soutenant activement cette initiative pour protéger les infrastructures locales. L'ANELFA souligne que si la fréquence des orages de grêle reste stable, leur intensité augmente sous l'effet du réchauffement climatique, entraînant des dégâts plus importants.

TABLE RONDE

LA VITICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS ENJEUX ET QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

En Champagne, le classement des coteaux, maisons et caves au patrimoine mondial de l'UNESCO impose des contraintes particulières en matière d'aménagement du territoire.

Séverine Couvreur, présidente de la Mission UNESCO Champagne, a détaillé les enjeux :

- *Préservation du paysage viticole : Tourisme, attractivité résidentielle et identité territoriale sont directement liés à la qualité du paysage.*
- *Développement des énergies renouvelables : L'implantation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques doit être conciliée avec les exigences du classement UNESCO.*
- *Concertation territoriale : Des chartes paysagères ont été mises en place pour encadrer l'installation de nouvelles infrastructures énergétiques, en concertation avec les élus et les viticulteurs.*

Si la Champagne a su trouver l'équilibre entre protection du patrimoine et transition énergétique, d'autres vignobles font face à des défis similaires, notamment en matière d'irrigation et d'adaptation au climat.

Nathalie Rogond-Planas, élue locale dans les Pyrénées-Orientales, a quant à elle décrit la situation critique de la Côte Vermeille, où la pluviométrie est désormais comparable à celle des zones désertiques. Face à cette sécheresse prolongée, plusieurs initiatives sont en cours :

- *Réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : Un projet pilote vise à alimenter certaines parcelles viticoles avec des eaux issues des stations d'épuration.*
- *Restructuration du vignoble : Une étude sur plusieurs années, financée par la région et les collectivités locales, identifie les zones les plus adaptées à la vigne du futur.*
- *Rôle de la vigne comme coupe-feu : Lors d'un incendie majeur en 2023, une parcelle viticole a permis de stopper la progression des flammes, mettant en évidence une fonction environnementale souvent méconnue.*

TABLE RONDE

LA VITICULTURE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS ENJEUX ET QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Si l'irrigation reste un sujet sensible, la priorité est donnée à l'innovation et à la recherche de solutions durables pour maintenir l'activité viticole dans cette région fortement impactée par le changement climatique.

Les échanges avec la salle ont permis d'aborder plusieurs problématiques transversales :

- Les cépages résistants : Certains viticulteurs regrettent la durée limitée des expérimentations et l'incertitude quant à leur intégration définitive dans les cahiers des charges.*
- L'acceptation des nouvelles pratiques par les riverains : La question des traitements phytosanitaires et de l'impact sur l'environnement reste un sujet de tension.*
- La gestion des ressources en eau : Entre restrictions imposées par les pouvoirs publics et nécessité d'irriguer, les viticulteurs doivent trouver un équilibre.*

L'ensemble des intervenants a insisté sur la nécessité d'une approche collective et concertée pour relever ces défis. Si les solutions existent, leur mise en œuvre demande du temps, des moyens et une volonté politique forte.

Ces tables rondes auront ainsi mis en lumière les nombreux défis auxquels font face les collectivités viticoles et les stratégies déployées pour assurer la pérennité de leurs territoires. Entre innovation, concertation et adaptation, la viticulture doit réinventer ses pratiques pour s'inscrire dans un avenir durable, en conciliant impératifs économiques, environnementaux et sociaux.

A PROPOS DE L'ANEV

L'ANEV, UN ESPACE POUR PORTER LA VOIX DES TERRITOIRES VITICOLES

A l'occasion d'un échange avec plus d'une vingtaine de parlementaires à la fin des années 90, Michel Grégoire, alors député de la Drôme, mais aussi - et le détail est important - technicien agricole, déplorait l'absence d'un réseau d'élus dédié à la représentation des enjeux des territoires viticoles.

C'est alors sur le modèle des associations d'élus existantes pour servir les intérêts des territoires, comme l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM) ou l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), que ces élus ont décidé de fonder, le 15 juin 1999 : **l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin.**

NOS MISSIONS

Exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics

Favoriser la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus de la vigne et du vin

Promouvoir le dynamisme de la viticulture, de ses terroirs et de ses territoires

Informier les collectivités des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et l'Union Européenne

*Depuis plus de 25 ans, déjà, l'ANEV fédère les territoires viticoles au travers **d'un réseau national composé de plusieurs centaines d'élus.***

*Au-delà des frontières politiques et géographiques, elle se mobilise avec succès pour **promouvoir et défendre les territoires viticoles.***

*Parce que les élus sont les avocats et les messagers des professionnels de la vigne et du vin, l'ANEV se positionne comme un **espace privilégié pour laisser s'exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics.***

**DEPUIS PLUS DE 25 ANS
L'ANEV AUX CÔTÉS
DE SES ELUS**



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG



PLUS D'INFORMATIONS AU 07 62 65 69 47
OU PAR EMAIL À
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG



ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA VIGNE ET DU VIN

13 BIS AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET - 75007 PARIS
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG - WWW.ELUSDUVIN.ORG